

PUBLIC CONCERNE

Tout public souhaitant exercer la fonction d'agent de prévention et de sécurité.

OBJECTIF DE LA FORMATION

Permettre au stagiaire d'acquérir les compétences nécessaires aux missions d'agent de prévention et de sécurité.

FORMATEUR

> Formateur en sécurité prévention
Modules de formateur a jour
- Carte professionnelle
+ Casier judiciaire n*3

PRE REQUIS

> Être titulaire d'un titre de séjour depuis au moins 5 ans
> Passeport - CNI + photo d'identité + casier judiciaire N*3
> Satisfaire à une évaluation pédagogique test B1
> Posséder l'autorisation préalable ou provisoire délivrée par le CNAPS en application du Livre VI du Code de la sécurité intérieure (nous contacter).

MODALITE

> Présentiel
> de 9H à 17h
> Du lundi au vendredi

LIEU DE FORMATION

MASSY* > 12 Rue du Saule Trapu
91300 MASSY
CALAIS > 98 Ter Av. Louis Blériot
62100 CALAIS
MARSEILLE* > 131 chem Bourrely
13015 MARSEILLE
NOMBRE DE STAGIAIRES
MINI > 4 stagiaires
MAXI > 12 stagiaires

METHODE PEDAGOGIQUE

Démarche : inductive et/ou déductive suivant le chapitre et les stagiaires.
Méthode : affirmative, interrogative, active et/ou démonstrative suivant le chapitre et les stagiaires.
Outils : face-à-face pédagogique, exposés didactiques et interactifs, échanges, vidéo projection, ...



ACCES PMR / PSH

-* Sauf AGENCE CALAIS

175H - 25 jours

SOCLE DE BASE (41 heures)

UV1 / Module secourisme (SST) – 14h
UV2 / Module environnement juridique – 16h
UV3 / Module gestion de conflits – 5h
UV4 / Module stratégique – 6 h.

TARIFS

2160 TTC - Tarif individuel
16200 € HT - Tarif Groupe - 10 Personnes

FINANCEMENT



SPECIALITES (134 heures)

Module environnement juridique – 5h (complément avec le tronc commun)
Module gestion de conflits – 9h (complément avec le tronc commun)
Module stratégique – 2h (complément avec le tronc commun)
UV5 / Module prévention des risques d'incendie – 7h
UV6 / Module d'appréhension au cours de l'exercice métier – 7h
UV7 / Module sensibilisation aux risques terroristes – 13h
UV8 / Module professionnel – 45h
UV9 / Module palpation et inspection visuelle des bagages – 7h
UV10 / Module surveillance par moyens électroniques de sécurité – 7h
UV11 / Module gestion des risques – 11h
UV12 / Module évènementiel spécifique – 7h
UV13 / Module gestion de situations conflictuelles dégradées – 7h
UV14 / Module industriel spécifique – 7h

CONDITIONS DE CERTIFICATIONS

1 / Épreuve module SST - 14 heures
2 / Théorie : QCU (Questionnaires à choix unique) : 98 questions
Les questions portent sur les thématiques suivantes : la sécurité, la déontologie et la loi, la surveillance générale.
Le candidat dispose de 90 secondes par question pour répondre grâce à un boîtier électronique. (Sécurité incendie - Déontologie et la loi - Surveillance générale).
3 / Pratique : 2 Évaluations
- l'une portant sur une mise en situation pratique (ronde ou mission statique) et l'autre lors d'une permanence au poste central de sécurité.
Lors de la partie pratique, le candidat doit prouver ses compétences dans un contexte de mise en situation, préalablement tiré au sort et pour une durée de 30 minutes. Il est évalué par un jury composé de 3 professionnels.
Le TFP APS est accordé après l'obtention d'une note minimum de 12/20 à chaque épreuve. (En rattrapage entre 8 et 12 - Éliminé avec moins de 8/20. Vous devez refaire la formation intégralement)

MOYENS PEDAGOGIQUES

*PC Sécurité entièrement équipé
*SSI, système de vidéosurveillance, appareils émetteur récepteur,...)
*Matériels d'extinction incendie (extincteurs, RIA, bac à feux, sprinklers...)
*Mannequins d'entraînement secourisme
*Salle de formation équipée en vidéo-projection d'une superficie de 25m²

100%

Taux de réussite EXAMEN*

94.5%

Taux de satisfaction*

*Source questionnaire d'évaluation au 01/12/2021